

RÉAMÉNAGEMENT DE LA RUE JACQUES-CARTIER À GATINEAU

M. Stéphane Demers est un ex-policier de la GRC retiré depuis juillet 2011, après 35 ans de service. Les fins de semaine, il travaille à temps partiel pour M. Péris, pour l'amarrage des bateaux de plaisance.

M. Michel Péris est le propriétaire du restaurant «**Le Pirate**» situé au 1067 de la rue Jacques-Cartier et d'une marina contenant une cinquantaine de bateaux.

Nous sommes des plus positifs en ce qui a trait au projet qui amènera un souffle de renouvellement pour la ville Gatineau. Il fût très apprécié d'avoir eu la chance de s'exprimer librement au commissaire du BAPE et d'obtenir certaines réponses aux inquiétudes de nos riverains.

Nous présentons maintenant, ces inquiétudes qui seront suivi de suggestions.

Circulation et vitesse sur la rue Jacques-Cartier

L'inquiétude en ce qui nous concerne, est la vitesse excessive des automobilistes et le manque de respect des traverses de piétons. Comme vous avez pu le constater lors de la visite des lieux, la situation géographique du restaurant «**Le Pirate**» se situe à environ 300 pieds d'un courbe prononcée du côté Est du commerce, d'un droit de stationnement du côté nord de la Jacques-Cartier et d'une traverse de piétons marquée face au restaurant qui donne accès à la marina.

En date du 17 juillet, 2012, nous avons envoyer un courriel à M. Phaneuf de la ville de Gatineau pour lui faire part du problématique. Sa réponse m'a laissé perplexe (voir annexe 1). Avec le réaménagement de la rue Jacques-Cartier, nous y verrons plusieurs traverses de piétons à différent niveau de la rue.

Suggestions

Nous sommes en accord avec le projet de rétrécissement de la rue pour un contrôle de la circulation aux heures de pointe, avec une vitesse réduite à 40 km/h. Cependant, cette rue restera dangereuse à traverser étant donné le manque de respect des conducteurs. Nous suggérons donc, un arrêt obligatoire avec signaux lumineux et un signe de traverse de piétons, en y rajoutant une amende substantielle comme l'exemple face au club de golf Tecumseh. Le tout répondrais adéquatement à la situation.

Circulation maritime

Depuis 2006 les propriétaires de marinas et de club nautique ont tenté, de sensibiliser les autorités locale et les propriétaires de petit bateau, par l'émission de pamphlets, des rencontres personnalisées et de dépôts de plaintes à la police. En 2010, le groupe a présenté ses premières doléances par écrit à la ville de Gatineau au sujet de la problématique de la vitesse des bateaux sur le eaux de la rivière et des conséquences pour la sécurité des plaisanciers autant sur l'eau que sur les quais (annexe 2). Par la suite une série de courriels avec demande d'assistance pour enrayer la problématique fut envoyer aux Élus municipaux, au Député et à la police (annexe 3). Comme mentionné par M. Tremblay lors de la période de questions, la dernière fois que la ville à fait des démarches au niveau Fédéral, fût avant la fusion de Gatineau, ici on parle de presque 10 ans. Ce qui veut dire que le travail de M. Pérés et du groupe propriétaire de marinas au court des six dernières années pour sensibiliser les autorités compétentes de la ville de Gatineau ont été ignorées.

Dans le projet du réaménagement de la rue Jacques-Cartier, il est prévue que deux marinas soient installées sur cette rive. L'investissement pour la construction des quais sera importante et je suis assuré que la direction du projet voudra protéger ces acquis. La sécurité des plaisanciers sur les quais est primordiale. Les bateaux conduisant à haute vitesse provoque des vagues qui mettent en danger les personnes circulant sur les quais. Notre inquiétude majeure dans ce dossier est qu'il y est une vraie volonté de la ville d'effectuer toutes les démarches auprès des autorités fédérale pour remédier à la situation.

Il est vrai que nous avons observer des patrouilles maritimes de la police de Gatineau sur la rivière et spécialement les fins de semaine. À la défense de ce dernier, j'ai eu l'occasion durant ma carrière avec la GRC de patrouiller les lacs et rivières de l'Outaouais. L'avantage sur les autorités locales était que j'avais les pouvoirs de renforcer toutes les lois sur les petites embarcations. Malheureusement, les patrouilles nautiques de Gatineau n'ont pas ces pouvoirs.

Suggestions

Me référent au commentaire de M. Tremblay qu'il y avait un impondérable politique et que la seule façon de faire avancer le dossier serait d'inclure les recommandations dans le rapport du BAPE. Par ailleurs, la Loi sur le ministère des Affaires municipales précise que « le ministre doit voir au bien-être des personnes soumises à sa juridiction » (L.R.Q.ch.M22.1 art. 7, 3). Enfin, en vertu du Code municipal et de la loi sur les cités et villes, les municipalités ont la possibilité de règlement sur les nuisances. Or la responsabilité de la Loi sur la sécurité dans les sports permet d'adopter des règlements pour assurer la sécurité des participants, des spectateurs et de la population riveraine (L.R.Q., c. S-31, art.21.2). Suite au rapport du comité de consultation sur la sécurité nautique et la qualité de vie sur les lacs et cours d'eau du Québec en avril 1999, (annexe 4) je demanderais de porter une attention particulière aux points 1., 1.2 , sur les statistiques d'incidents sur les cours d'eau, les points 3.2 , 3.2.2 sur la synthèse et des solutions proposées sur le contrôle de la vitesse, des vagues causées par les bateaux et le rôle des marinas. Finalement les conclusions de la consultation et les recommandations à court terme, à moyen terme et à long terme.

L'été 2012 qui fût exceptionnelle est terminée alors nous croyons et suggérons que la ville de Gatineau commence immédiatement les démarches auprès des autorités compétente

pour avoir des résultats concrets pour la saison 2013.

Réaménagements

Comme observé par votre groupe, vous avez pu remarquer qu'il y avait différents commerces sur la rue Jacques-Cartier, en outre, le restaurant «**Le Pirate**» et connexe un dépanneur pour les plaisanciers. Durant la période de réfection de la rue, un impact majeur sur la circulation en résultera. Ce qui veut dire pour ces commerces une perte de revenu importante sans compter les inconvénients, tel que le bruit et la poussière durant la période saisonnière.

Suggestions

Il faudra prévoir une route secondaire temporaire pour la durée des travaux, commençant derrière le restaurant Le Sterling qui donne sur le parc de la Baie avec sortie au stationnement public de ce même parc. Ce qui donnera accès aux commerces pour le public et les riverains. Il faudra y rajouter un système d'éclairage adéquat sur cette rue temporaire. Dans la ville de Gatineau, il est interdit d'installer des enseignes publicitaires non-conformes au règlement municipale. Dans le cas qui nous concerne, il y aura fermeture de la rue Jacques-Cartier. Alors il sera nécessaire pour ces commerces d'aviser sa clientèle qu'ils sont toujours en opération, ce qui veut dire qu'il devront installer des enseignes publicitaires aux endroits appropriés.

Même si durant l'élaboration d'un projet d'envergure et que nous croyons avoir couvert tous les points, il en demeure pas moins qu'il y est des impondérables qui changeraient les échéanciers prévus, les modifications physiques ou tout autre inconnu. Il est suggéré aux promoteurs de prévoir un budget de compensation pour les pertes financières encourues par les commerces dans ce projet.

Zonage

Nous aimerions amener à votre attention une situation de zonage en ce qui attrait au permis de bar sur terrasse (annexe 5). La rue Jacques-Cartier est divisé en trois parties pour l'obtention d'un permis de bar sur terrasse, soit l'Est, le centre et l'Ouest. Selon le projet futur du réaménagement de la rue Jacques-Cartier la partie Ouest pourra obtenir ce dit permis, la partie Est possède ce genre de permis. Le restaurant «**Le Pirate**» est en opération depuis plus de 20 ans et malgré plusieurs représentations de la part des propriétaires auprès des autorités municipale, aucun changement de zonage n'a été apporté. Cela apporte un préjudice notable pour le restaurant «**Le Pirate**».

Suggestion

Il est primordiale d'avoir une équité de la part de la Ville de Gatineau d'émettre de façon uniforme tout permis de bar, discothèque et terrasse, pour éviter des répercussions négative sur un ou l'autre des commerces.

M. Michel Pérès

Gatineau, Québec

Stephan Demers M.O.M.

Gatineau, Québec